

Direction de la santé

N° 2023/124  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300068-20230720-2023124-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2023

Publication : 31/07/2023

DÉCISION

**Objet : Contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle « Petits papiers dansés »**

**Le Maire,**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

**Vu** le code de la commande publique, en vigueur depuis le 1er avril 2019, et notamment son article R2122-8 ;

**Vu** la délibération du 15 novembre 2018 portant modification de la délégation de compétences du conseil municipal au Maire au titre l'article L2122-22 ;

**Considérant** que l'association Enfance et musique assurera le spectacle dans le centre de PMI Pierre et Marie Curie ;

**Considérant** que la prestation proposée par l'association Enfance et musique répond aux attentes pédagogiques des centres de PMI ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle « Petits papiers dansés » avec l'association Enfance et musique, située au 17 rue Etienne Marcel 93500 PANTIN, pour un montant de 980,00 € TTC dans le centre de PMI Pierre et Marie Curie.

**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense est inscrite au budget communal 2023.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Madame la Comptable public de Montreuil, et sera inscrite au registre des décisions et des délibérations. Il en sera par ailleurs rendu compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

**ARTICLE 4 :** La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil, dans les deux mois de sa notification.

Fait à Bagnolet, le 20 juillet 2023.



Le Maire

Tony DI MARTINO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L' followed by a stylized flourish.